

Charte des mesures sanitaires

PRÉAMBULE

La FEDAMO et ses membres sont d'accord pour dire que la priorité des entreprises du secteur automobile est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs et des clients et de veiller sur leur santé, leur sécurité et à celle de leur entourage.

Pour cette raison, les membres acceptent de mettre en œuvre tous les mesures recommandées par la présente charte pour que l'Autofestival et l'AutoOccasionsfestival se déroulent suivant les conditions sanitaires nécessaires.

RECOMMANDATIONS

Les membres s'engagent à respecter les recommandations sanitaires suivantes pour la réception ou la vente en showroom :

1. Installer un panneau à l'entrée de ces établissements avec toutes les informations utiles au client (rappel des consignes, organisation du service, organisation des queues, ...)
2. Réguler l'entrée des clients et limiter ainsi le nombre de personnes pouvant accéder au show-room en même temps afin que la limite de 1 client sur 10m² et les distances de sécurité de 2 mètres puissent être respectées.
3. Matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la mesure de 2 mètres minimum de distanciation physique également à la zone devant l'entrée.
4. Dans la zone d'entrée fournir des dispositifs pour l'hygiène des mains (par exemple, des désinfectants, des installations de lavage avec des serviettes en papier).
5. Réduire au maximum toute interaction physique et demander au client de venir seul ou maximum à deux personnes
6. Assurer que le port d'un masque ou de tout autre dispositif permettant de recouvrir la bouche et le nez est obligatoire en toutes circonstances pour les activités qui accueillent un public
7. respecter les règles d'hygiène (se laver correctement les mains, tousser et éternuer dans le creux du bras, garder ses distances) et les faire connaître aux clients (par exemple par des affiches bien visibles).
8. nettoyer et désinfecter des surfaces en contact avec les clients et les employés, telles que les poignées de porte, les toilettes, les systèmes de paiement
9. Établir de zones de distance entre les clients et les employés au moyen de bandes de séparation, de zones de discrétion, de demande de présentation individuelle, de cloisons en plexiglas,
10. Si des signatures sont requises, poser dans la mesure du possible un verre avec des stylos à bille et demandez aux clients de jeter le stylo qu'ils viennent d'utiliser dans la poubelle ou de l'emporter avec eux.
11. Prévoir le cas échéant l'utilisation d'ensembles de protection jetables pour le siège, le volant, le levier de vitesse, le levier de frein à main et le plancher.
12. Après passage du client il est indiqué de nettoyer les surfaces de contact dans le véhicule, tout ce qui peut être touché pour la conduite (poignées de porte, volant, levier de vitesse, levier de colonne de direction) avec des produits de nettoyage normaux appropriés (attention à la compatibilité des surfaces) et de ne passer pas l'aspirateur dans le véhicule.
13. appliquer de façon stricte l'exclusion du milieu du travail des personnes présentant des symptômes d'infection

Ces recommandations se basent sur la réglementation en vigueur au 8.1.2021. Nous nous réservons expressément le droit de les adapter en cas de modifications ultérieures de la loi.

Signée à Luxembourg, le 8 janvier 2021.

Pour la FEDAMO


Philippe Mersch
Président